

Berne, le 10 décembre 2015
Fritz Zurbrügg

Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mon exposé d'aujourd'hui, j'examinerai d'abord la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. Mes propos porteront sur les grandes banques, mais aussi sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Puis, pour terminer, je donnerai quelques informations au sujet de la nouvelle série de billets de banque.

Grandes banques

Depuis la publication, en juin 2015, de notre *Rapport sur la stabilité financière*, les deux grandes banques suisses ont continué à améliorer leur situation en termes de fonds propres. Cette amélioration a été particulièrement marquée dans le cas du Credit Suisse, qui a procédé à une augmentation de capital. La Banque nationale reconnaît les progrès réalisés par les deux grands établissements suisses concernant leur situation en matière de fonds propres. Toutefois, un nouvel effort s'avère nécessaire, en particulier au niveau du *leverage ratio*.

Ce renforcement du *leverage ratio*, et ainsi de la capacité de résistance, sera atteint grâce aux mesures adoptées récemment par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision des dispositions *too big to fail* (TBTF). Le relèvement notable des exigences en matière de *leverage ratio* permettra à la Suisse de figurer de nouveau parmi les pays en tête sur le plan international. Selon la BNS, cette mesure est indispensable car, en comparaison mondiale, la problématique TBTF est particulièrement marquée en Suisse. La Banque nationale approuve donc la révision des dispositions *too big to fail*, qui est une étape décisive du processus général visant à résoudre la problématique TBTF en Suisse. Il est impératif pour notre pays de trouver une solution durable à cette problématique. La Banque nationale continuera à s'engager activement à cet égard et participera à la mise en œuvre des mesures adoptées.

Lors de l'agencement et du calibrage des exigences de fonds propres révisées, une attention particulière a été accordée au maintien de la complémentarité et de l'interaction entre les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques et celles concernant le *leverage*

Conférence de presse

ratio. Les décisions économiques devraient être guidées par les exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le *leverage ratio*, quant à lui, constitue un filet de sécurité (*backstop*). L'exigence en matière de *leverage ratio* tient ainsi compte du fait que les modèles utilisés pour calculer la pondération des risques ne sont pas parfaits et n'intègrent pas toujours correctement tous les risques.

Afin d'assurer à l'avenir aussi cette complémentarité, le Conseil fédéral a déjà tenu compte des réformes attendues du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en matière d'exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques. Au final, toutes ces réformes devraient conduire, en Suisse, à une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et, partant, à un équilibre entre les exigences concernant le *leverage ratio* et celles concernant les fonds propres pondérés en fonction des risques. La Banque nationale veillera à ce que les réformes du Comité de Bâle soient achevées comme prévu et publiées fin 2016.

La BNS reste d'avis qu'en plus de ces mesures relatives aux exigences de fonds propres, il est indispensable que les grandes banques augmentent la transparence concernant leurs actifs pondérés en fonction des risques. La FINMA a exigé des banques qu'elles publient les différences entre les calculs selon leurs modèles internes et l'approche standard. Au niveau international, les réformes mentionnées du Comité de Bâle entraîneront également un accroissement des exigences en matière de transparence pour les banques.

Banques axées sur le marché intérieur

J'aborde à présent la situation des banques axées sur le marché intérieur. Les principaux risques auxquels ces banques sont exposées émanent toujours du marché hypothécaire et du marché de l'immobilier résidentiel en Suisse. Dans l'ensemble, la dynamique de ces marchés s'est encore affaiblie quelque peu au cours des six derniers mois. Le volume des prêts hypothécaires et les prix dans le segment des logements occupés par leur propriétaire ont progressé à peu près au même rythme que les fondamentaux. Depuis notre dernière conférence de presse, les déséquilibres dans ce segment des marchés hypothécaire et immobilier en Suisse sont donc restés inchangés.

Dans la perspective de la stabilité financière, il s'agit là d'une évolution positive. Les mesures adoptées jusqu'ici en vue de réduire les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse semblent porter leurs fruits. Ainsi l'activation du volant anticyclique de fonds propres a contribué non seulement à renforcer la résilience du secteur bancaire suisse, mais aussi, en conjonction avec les autres mesures prises telles que la révision des directives d'autoréglementation, à affaiblir la dynamique.

Toutefois, il est encore trop tôt pour baisser la garde. Premièrement, les taux d'intérêt restent à un niveau exceptionnellement bas. Deuxièmement, à l'inverse du segment des logements occupés par leur propriétaire, aucune accalmie n'est observée sur le marché des objets résidentiels de rendement. Ainsi, divers indicateurs montrent que les rendements, déjà faibles, se sont encore réduits et que les prix ont poursuivi leur hausse. Troisièmement, certains signes révèlent que la propension au risque des banques axées sur le marché intérieur se serait de

Conférence de presse

nouveau accrue au cours des six derniers mois. Par exemple, les risques liés à la capacité financière des emprunteurs et le risque de taux d'intérêt de ces banques ont de nouveau augmenté.

La Banque nationale continuera d'observer attentivement les développements sur les marchés hypothécaire et immobilier. Dans ce contexte, elle examinera régulièrement s'il y a lieu d'adapter le niveau du volant anticyclique de fonds propres.

Annnonce de la date d'émission des billets de banque de la nouvelle série

Pour finir, j'aimerais encore dire quelques mots sur la nouvelle série de billets de banque. Le 14 août 2015, la Banque nationale a annoncé qu'elle lancerait l'émission des nouveaux billets suisses en avril 2016, et que la coupure de 50 francs serait la première à être mise en circulation. Nous sommes en mesure aujourd'hui de vous en communiquer la date exacte. Le nouveau billet de 50 francs sera présenté le 6 avril 2016 lors d'une conférence de presse et mis en circulation dès le mardi 12 avril 2016. A partir de cette date, les nouvelles coupures seront émises les unes après les autres. Dans le cadre d'une vaste campagne d'information, le public recevra des précisions sur le nouveau billet et sur les possibilités de vérifier son authenticité. Les autres coupures de la nouvelle série seront ensuite émises à des intervalles de six mois ou d'un an. La Banque nationale communiquera en temps opportun les dates d'émission. Les billets de la huitième série resteront en circulation jusqu'à nouvel avis comme moyens de paiement ayant cours légal. La BNS annoncera suffisamment à l'avance la date à partir de laquelle cette série ne sera plus valable.